

**Compte-rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club optimiste  
de Sainte-Sophie**

**le 4 juin 2009**

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. Saint-Louis  
Québec (Québec) G1W 4Y3

## TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2009.....	1
4.	ACTIONS DE SUIVI.....	1
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	3
5.1	Registre des plaintes.....	3
5.2	Suivi « goélands » .....	4
5.3	Visites du site Internet.....	5
5.4	Courriels .....	6
5.5	Chronique dans le journal Le Contact .....	6
5.6	Approbation du Rapport annuel 2008 .....	6
6.	RAPPORT DU BAPE SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT.....	10
7.	INTÉRÊT DES MEMBRES, PARTICIPATION AU COMITÉ ET RELANCE DES INVITATIONS.....	14
8.	PRÉSENCE DU COMITÉ DE VIGILANCE À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES .....	15
9.	DIVERS.....	16
10.	PROCHAINE RÉUNION.....	17

## **Liste des annexes**

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Périmètre d'éligibilité au Fonds de valorisation agricole
Annexe 4	Graphique sur la génération et le captage des biogaz
Annexe 5	Registre des plaintes
Annexe 6	Carte de localisation des plaintes
Annexe 7	Graphiques sur le suivi des goélands
Annexe 8	Statistiques sur les visites du site Internet
Annexe 9	Communiqué de presse pour la diffusion du Rapport annuel 2008
Annexe 10	Présentation sur le rapport du BAPE sur le projet de développement
Annexe 11	Chiffres sur les taux de génération et de récupération au Québec

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Au nom de Waste Management, M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la rencontre.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Le point « divers » de l'ordre du jour est laissé ouvert.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## **3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2009**

Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2009 a été envoyé aux participants. Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté.

## **4. ACTIONS DE SUIVI**

M. Hugues Vincelette effectue un retour sur certaines demandes émanant des membres du Comité lors des rencontres précédentes. Ces demandes s'étaient traduites en actions de suivi dans les derniers comptes-rendus.

En premier lieu, il présente une carte du périmètre d'éligibilité au Fonds de valorisation agricole. Il précise que les limites ont été décidées en accord avec le Comité technique agricole (CTA), à l'origine du fonds. M. Daniel Brien, directeur des lieux d'enfouissement au Québec chez WM précise que la zone délimitée se situe principalement dans Sainte-Sophie et comprend une petite partie du territoire de Mirabel et de Sainte-Anne-des-Plaines.

La carte figure à l'Annexe 3.

En second lieu, M. Brien apporte une explication sur la présence de la tourbière à l'intérieur de la propriété de WM et aux alentours. La présence de la tourbière a été découverte lors de la délimitation de la zone de développement pour le site de Sainte-Sophie. Un inventaire exhaustif de la faune et flore a alors été réalisé pour le compte de WM. Il a été établi que 5 % d'une tourbière était compris dans la propriété de

WM (au sud-est). La demande des membres du Comité portait sur l'empiètement des sablières sur la tourbière au moment de leur implantation. M. Brien explique qu'il n'est pas possible de déterminer l'impact réel des sablières sur la tourbière puisqu'aucun inventaire exhaustif n'a été mené avant de donner l'autorisation d'installation aux sablières. Ce fait avait été précisé en audiences par M. Robert Marcotte du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

M. Brien ajoute que la tourbière n'a pas une grande épaisseur de tourbe et qu'elle compte certaines espèces rares. M. Brien termine en mentionnant que les sablières ont certainement eu un impact sur la tourbière conséquemment aux excavations et au drainage mais que compte tenu de l'absence d'inventaire, on ne peut conclure sur l'ordre de grandeur de cet impact. Dans le cas de WM, l'inventaire a été réalisé de façon détaillée par des experts. Il donne l'exemple de la Woodwardie de Virginie qui n'est pas une espèce de fougère facilement identifiable.

À la suite de l'intervention de M. Brien, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'on pourrait avoir une photo de la Woodwardie de Virginie ?</i>	M. Brien répond que la Woodwardie de Virginie ressemble à une fougère commune avec une tige noirâtre. Il précise que le feuillage n'est pas très large et la fougère est de petite taille.
<i>Quelle est la hauteur de cette fougère ?</i>	M. Brien répond que la fougère doit mesurer environ un pied et demi à maturité.

En troisième et dernier lieu, M. Brien présente un graphique afin de répondre à une demande du Comité concernant la quantité de biogaz capté par rapport à la quantité produite. De façon générale, M. Brien précise que le système capte environ 90 % des biogaz produits par le site et que le 10 % restant est émis à l'atmosphère.

Le graphique figure à l'Annexe 4.

À la suite de l'intervention de M. Brien, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que signifie la ligne mauve dans le bas du graphique ?</i>	M. Brien répond que la ligne mauve illustre la quantité de biogaz émis à l'atmosphère pour le site actuel et avec le projet d'agrandissement.

**ACTION DE SUIVI :**

Fournir une photo de la Woodwardie de Virginie au Comité lors de la prochaine rencontre.

## 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site chez WM, présente le registre des plaintes en date du 4 juin 2009.

Il mentionne qu'une seule plainte a été enregistrée depuis la dernière rencontre du Comité. Une carte de localisation de la plainte est distribuée aux membres. Le plaignant est situé à environ dix de kilomètres du site. M. Mercier précise qu'un suivi a été effectué chaque matin où des risques d'odeurs étaient possibles pour M. Gauthier. M. Mercier a lui-même pris sa voiture pour aller vérifier la présence d'odeurs dans le secteur de M. Gauthier. Le matin de la plainte, il avait effectivement perçu certaines odeurs, mais pas nécessairement des odeurs de déchets.

M. Mercier précise que le système téléphonique est maintenant fonctionnel. Il vérifie auprès de certains membres s'ils reçoivent bien les appels d'avertissements lors des alertes odeurs.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 5 et la carte de localisation à l'Annexe 6.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je ne reçois pas les appels lorsqu'il y a une alerte odeurs. Par contre, je reçois encore une lettre d'avertissement par la poste.</i>	M. Mercier précise que le système téléphonique permet de rejoindre un plus grand nombre de citoyens qu'auparavant.
<i>M. Gauthier a fait la même plainte à deux reprises. Y'a-t-il une raison à cela ?</i>	M. Mercier précise qu'au moment des deux plaintes, il y avait une longue période sans vent suivi d'un vent en provenance de l'ouest vers la maison de M. Gauthier.
<i>Ce n'est pas durant une période d'épandage ?</i>	M. Mercier répond que non. Les plaintes ont plutôt été enregistrées en période hivernale.

**ACTION DE SUIVI :**

S'assurer d'ajouter M. Robert Proulx au système d'avertissement téléphonique des alertes odeurs.

## 5.2 Suivi « goélands »

M. Mercier présente trois graphiques exposant les décomptes de goélands.

Il mentionne que pour le lieu d'enfouissement et les sites périphériques (carrière et champs), une baisse de 37 % du nombre de goélands a été enregistrée pour la période en cours par rapport à l'année 2008. Les derniers résultats de décompte disponibles, en date du 6 mai 2009, montrent qu'environ 600 goélands étaient présents sur le lieu d'enfouissement et les sites périphériques. M. Mercier ajoute que la période en cours est habituellement un moment où de nouveaux oiseaux viennent sur le site (oisillons), mais que le nombre s'est tout de même maintenu autour de 500 à 600 goélands.

Les chiffres de décompte pour le site uniquement se traduisent par une réduction de 60 % du nombre de goélands pour la période en cours par rapport à l'année 2008. On retrouve environ 200 à 300 oiseaux à cette période-ci. Dans le cas de la carrière, une diminution de 49 % du nombre de goélands a été enregistrée, ce qui se traduit également par une présence d'environ 200 oiseaux.

M. Mercier précise finalement que des décomptes ont été commencés aux lacs Connelly, Achigan et Écho. Pour le mois d'avril, seulement deux goélands ont été dénombrés au lac Écho et pour le mois de mai, aucun oiseau n'a été compté.

Les graphiques présentés sur le suivi des goélands figurent à l'Annexe 7.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, la question suivante est formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au printemps, il y avait des oiseaux partout et maintenant il n'y en presque plus. Où vont-ils ?</i>	M. Mercier répond qu'au début du printemps, les champs sont encore enneigés et les goélands ne peuvent pas se nourrir ailleurs que sur le site. Avec le dégel des champs, d'autres sources de nourriture deviennent disponibles et les oiseaux se dispersent davantage.

### 5.3 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les statistiques de visites du site Internet du Comité. Il précise que de façon générale les chiffres se maintiennent et que le site est encore relativement fréquenté. Au 29 mai 2009, il y avait eu 345 visites du site.

Un tableau présentant les statistiques de visites par mois se trouve à l'Annexe 8.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si on compare les visites du mois de mai à d'autres périodes, on peut constater qu'il y a quand même une baisse.</i>	M. Vincelette répond qu'il est difficile de déterminer la raison de cette légère baisse. Il précise qu'il est possible d'analyser la provenance des visiteurs.
<i>Est-ce que nous avons les statistiques pour le mois de mai 2008?</i>	M. Vincelette répond que non, puisque le site n'était pas encore en vigueur à ce moment-là. Il mentionne que les premières statistiques datent de juillet 2008.
<i>Il est possible d'avoir l'origine des visites.</i>	M. Vincelette répond que c'est en effet possible.



**ACTION DE SUIVI :**

Effectuer une brève analyse de la provenance des visiteurs du site Internet du Comité afin de présenter l'évolution des visites au Comité lors de la prochaine rencontre.

## 5.4 Courriels

M. Vincelette précise qu'aucun courriel ni aucune demande de renseignements n'ont été reçus via le site Internet du Comité depuis la dernière rencontre en mars 2009.

## 5.5 Chronique dans le journal Le Contact

M. Vincelette mentionne que la chronique dans le journal Le Contact n'a pas pu être intégrée dans le journal Le Contact sera publié au mois de juin compte tenu de l'absence d'espace pour l'article. Le maire de Sainte-Sophie a proposé à M. Vincelette de mettre une mention sur l'existence du Comité et de donner l'adresse du site Internet. Des chroniques seront publiées pour les prochaines parutions.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand l'envoi de la chronique a-t-il été fait?</i>	M. Vincelette répond qu'il ne connaît pas la date exacte mais que l'envoi avait été fait pour le journal du mois de juin.

**ACTION DE SUIVI :**

Rédiger une chronique pour la prochaine parution du journal Le Contact.

## 5.6 Approbation du Rapport annuel 2008

M. Vincelette mentionne que le rapport annuel a été envoyé à tous les membres du Comité en même temps que l'ordre du jour de la présente rencontre. Le rapport annuel

reprend les faits saillants des divers comptes-rendus de l'année 2008. M. Vincelette mentionne également qu'un communiqué de presse pour la diffusion du rapport annuel a été distribué aux membres au début de la rencontre.

M. Delisle demande si les membres ont, dans un premier temps, des modifications à apporter au rapport annuel 2008, et, dans un deuxième temps, au communiqué.

Le communiqué de presse pour la diffusion du Rapport annuel 2008 figure à l'Annexe 9.

À la suite des interventions de M. Vincelette et M. Delisle, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai bien aimé qu'on fasse ressortir les odeurs comme préoccupation pour toute l'année 2008. Je trouve qu'il y a une redondance au niveau du programme d'abattage sélectif des goélands. On fait mention, à la page 10 du rapport, que le programme a débuté en 2007. Ensuite à la page 13, il est écrit que « le comité peut se réjouir d'avoir vu aboutir ses efforts dans différents dossiers, tels que le programme d'abattage sélectif des goélands ». Il faudrait peut-être changer la phrase parce que le dossier avait déjà abouti en 2007.</i></p>	<p>M. Vincelette précise que la phrase sera remaniée de façon à indiquer que le Comité a continué à se pencher sur la question des goélands et du programme d'abattage sélectif.</p>
<p><i>Est-ce qu'on a le permis d'abattage pour l'année 2009 ?</i></p>	<p>M. Brien répond que oui.</p>
<p><i>Durant les audiences publiques, j'avais demandé à ce que le nombre d'oiseaux pouvant être abattus soit augmenté sur le permis. Est-ce que cette demande a été effectuée ou on continue d'abattre 21 oiseaux par semaine ?</i></p>	<p>M. Brien répond que la demande a été faite auprès du Service canadien de la Faune (SCF) pour augmenter le nombre de tirs sur le permis. Il précise que les consultants (biologistes) en charge d'encadrer le programme d'abattage ont fait un rapport annuel pour 2008. Les conclusions faisaient ressortir différentes propositions pour la poursuite du programme, dont notamment l'effarouchage à la carrière. L'augmentation du nombre d'oiseaux sur le permis faisait également partie des</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	recommandations, toutefois le SCF n'a pas consenti à la demande.
<i>Nous n'avons pas eu une augmentation du nombre d'oiseaux, mais nous avons obtenu une augmentation de la période d'abattage.</i>	M. Brien répond que oui.
<i>Combien de temps supplémentaire cela représente-t-il ?</i>	M. Brien répond que la période d'abattage est maintenant d'un mois de plus au printemps et d'un autre mois à l'automne. C'est intéressant parce qu'une fois que les oiseaux ont compris les techniques d'abattage, en été par exemple, l'abattage n'atteint pas 21 goélands. Une augmentation du nombre d'oiseaux à abattre serait utile au printemps, quand de nouvelles espèces arrivent au site et aux alentours.
<i>Pourriez-vous faire une demande d'augmentation du nombre d'oiseaux à abattre pour les périodes où les besoins sont les plus élevés ?</i>	M. Mercier répond que cette approche serait possible. M. Brien ajoute que le programme d'abattage sera évalué et analysé de façon plus globale après les 3 années du projet. Il précise que l'année 2009 est la dernière du projet-pilote.
	M. Delisle demande si d'autres modifications sont à apporter au Rapport annuel 2008 mis à part la reformulation de la phrase portant sur le programme d'abattage. M. Vincelette mentionne qu'une nouvelle proposition du rapport annuel sera envoyée aux membres par courriel pour approbation.
<i>Il faudrait dire que 2009 est la dernière</i>	M. Brien répond que oui, mais que cela ne

Questions ou commentaires	Réponses
<i>année du projet pilote d'abattage des goélands.</i>	signifie pas nécessairement la fin de l'abattage pour le site.
<i>Est-ce que le processus pour obtenir une autorisation du SCF est très long ?</i>	M. Brien répond que non. Il précise qu'il a été plus long d'aller chercher le permis au départ, mais que le renouvellement devrait être moins long.

**ACTIONS DE SUIVI :**

Faire les deux modifications demandées au Rapport annuel 2008.

Faire les modifications qui s'appliquent au communiqué de presse pour la diffusion du Rapport annuel 2008.

Transmettre les documents modifiés aux membres du Comité par courriel afin d'obtenir leur approbation finale avant la diffusion.

Informar le Comité de l'analyse globale du programme d'abattage sélectif à la suite de la dernière année du projet-pilote (2009).

Faire une demande d'augmentation du nombre d'oiseaux à abattre au Service canadien de la Faune (SCF) pour les périodes où les besoins sont les plus élevés.

PAUSE

## 6. RAPPORT DU BAPE SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

M. Delisle cède la parole à M. Brien pour une présentation portant sur le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de développement du site de Sainte-Sophie.

M. Brien précise d'abord que les membres ont reçu par courriel le lien Internet pour consulter le rapport du BAPE quelques heures après sa sortie publique.

La présentation de M. Brien figure à l'Annexe 10.

À la suite de la présentation de M. Brien, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le taux de génération présenté à la quatrième diapositive (besoins en enfouissement) comprend les matières envoyées au recyclage ?</i>	<p>M. Brien répond que ce taux de génération comprend une partie des matières qui va à l'enfouissement et l'autre au recyclage. Il mentionne que les quantités de matières recyclées augmentent, mais que les quantités enfouies augmentent également. Une des raisons à cette augmentation des quantités enfouies est la période de « bonnes années » au niveau économique, qui implique une plus grande consommation de biens.</p> <p>(Un tableau mentionnant quelques chiffres sur les quantités de génération et de récupération est présenté. Il figure à l'annexe 11).</p>
<i>Quel est le type de chauffage utilisé pour le système de traitement et de rejet des eaux de lixiviation maintenant qu'il fonctionne en hiver ?</i>	<p>M. Brien répond que le système est chauffé au gaz naturel, selon une entente avec Gaz Métro. Il mentionne que WM regarde la possibilité d'utiliser le biogaz puisque les quantités nécessaires pour le chauffage du système sont minimales. Il précise que les dépenses de chauffage ont été moins élevées que prévu. Il poursuit en précisant que l'utilisation des</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>biogaz est présentement analysée en termes de viabilité, à savoir les possibilités d'installer une conduite et un système d'épuration. Ce projet n'a pas été possible pour l'hiver dernier puisque la construction du système s'est terminée tard à l'automne et on voulait également voir le fonctionnement pour un premier hiver.</p>
<p><i>Supposons qu'un gros joueur dans le secteur de l'enfouissement fermerait ses portes, pouvez-vous augmenter votre capacité d'enfouissement conséquemment ?</i></p>	<p>M. Brien répond que non. Le tonnage annuel est imposé via le décret d'autorisation. Le promoteur ne peut augmenter sa capacité du jour au lendemain. La redistribution de la redevance est également effectuée selon les rapports annuels qui précisent les tonnages. M. Brien précise que si l'autorisation permet 1 250 000 tonnes par an, WM ne peut pas dépasser cette capacité. Le gouvernement autorise un volume global et une limite de tonnage annuelle. C'est dans un décret et c'est donc réglementaire.</p>
<p><i>La Ville de Montréal est un joueur majeur pour la gestion des matières résiduelles. Est-ce que Sainte-Sophie est le seul site qui reçoit des déchets de Montréal ?</i></p>	<p>M. Brien répond que c'est le site de Lachenaie qui reçoit la plus grande part des matières résiduelles de Montréal. Cette dernière utilise également le site de Sainte-Sophie, de Lachute, de Berthierville, et un peu le site de Drummondville.</p>
<p><i>Le gouvernement devrait mettre l'accent sur la grande Ville de Montréal en termes de gestion des matières résiduelles et d'éducation des citoyens.</i></p>	<p>M. Brien répond que le gouvernement tente déjà de mettre de la pression à Montréal. La ville a fait une demande d'un milliard de dollars pour implanter des nouvelles technologies de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Montréal travaille donc déjà à la situation mais peut-être pas assez vite au goût du</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	gouvernement.
<p><i>Au Japon et en Europe, les déchets sont tous brûlés.</i></p>	<p>M. Brien précise qu'il existe encore des incinérateurs au Québec, soit à Québec, dans la région Chaudière-Appalaches et aux Îles-de-la-Madeleine. Il ajoute qu'il y a aussi plusieurs incinérateurs aux États-Unis. Il poursuit en disant que de plus en plus, d'autres technologies s'implantent pour gérer les matières résiduelles. Il précise toutefois que la principale difficulté avec les nouvelles technologies réside dans la gestion de déchets mélangés qui n'ont pas le même potentiel calorifique. Les déchets ne brûlent pas tous de la même façon. M. Brien croit toutefois que le développement de ces nouvelles technologies est prometteur. Au Québec, Enerkem travaille sur ce genre de technologies avec des unités pilotes. On commence à voir des usines à plus grande échelle, mais le nombre est encore restreint. Il termine en précisant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est allée au Japon pour visiter des infrastructures. C'est d'ailleurs la raison de la demande d'un milliard de dollars.</p>
<p><i>Est-ce que le projet de restriction des sacs d'épicerie commence à faire effet? Est-ce que vous voyez une différence au site ou c'est encore trop tôt ?</i></p>	<p>M. Brien répond qu'il est encore trop tôt pour voir une différence sur le site. Il ajoute que pour WM, le projet est positif, entre autres pour réduire le temps passé à ramasser les sacs autour du site (ex. : lors de journées de grand vent). Il donne l'exemple que WM a déjà engagé des équipes pour ramasser les sacs de plastiques autour du site. M. Brien mentionne que le projet de restriction des sacs de plastique est beaucoup plus une</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	question de principe et de sensibilisation que de réduction substantielle au niveau du volume et du poids des déchets.
<i>Avec un gros centre de tri, on pourrait faire brûler des déchets qui sont triés ?</i>	M. Brien répond que oui. Il précise d'ailleurs que les nouvelles technologies devraient avoir des centres de tri, appelés plus souvent centres de conditionnement pour la préparation des déchets. Il ne s'agit pas de centre de tri de matières récupérées mais bien de centre de tri de déchets. Ces centres préparent les déchets pour qu'ils aient un certain diamètre et s'occupent du broyage, de la sortie des déchets encombrants, etc.
<i>La Ville de Portland en Oregon est très avancée au niveau du recyclage. Qu'est-ce qu'ils font exactement avec le recyclage ?</i>	M. Brien précise que les systèmes de récupération varient beaucoup d'un État à l'autre. Il ne connaît pas la situation particulière de Portland. Il ajoute qu'au New-Jersey, il existe un règlement pour bannir certaines matières de l'enfouissement et que les citoyens peuvent avoir une amende s'ils jettent certains types de déchets.
<i>Est-ce que tous les déchets de Montréal s'en vont à l'extérieur ?</i>	M. Brien répond que tous les déchets sortent de l'île.
<i>Voilà plusieurs années, il y avait des incinérateurs.</i>	M. Brien répond que oui, mais que les incinérateurs étaient devenus désuets et polluants et qu'ils ont été fermés. Il y a eu un gros débat sur un projet d'incinérateur de la compagnie Foster Wheeler à Montréal. Il y a eu des audiences publiques. Le choix de la société a été de ne pas accepter ce projet. M. Brien donne l'exemple du Connecticut qui fonctionne presque uniquement avec des incinérateurs et récupère de cette façon de l'électricité et



Questions ou commentaires	Réponses
	de la vapeur. Il s'agit d'un choix politique.
<i>Il y a un incinérateur dans la ville de Lausanne. Il est situé juste à côté de l'hôpital pour permettre un meilleur suivi.</i>	M. Delisle ajoute qu'il est difficile de reconnaître que la bâtisse est un incinérateur.

**ACTION DE SUIVI :**

Tenir le comité au fait des développements du projet d'utiliser des biogaz pour le chauffage à l'année du système de traitement des eaux.

## 7. INTÉRÊT DES MEMBRES, PARTICIPATION AU COMITÉ ET RELANCE DES INVITATIONS

M. Vincelette mentionne qu'il a effectué une relance auprès de certains membres du comité pour valider leur intérêt à continuer d'être membres du Comité. Il précise que cela lui a permis de corriger une erreur sur la liste d'envoi par rapport au courriel de Mme Furlong du Club récréatif équestre des Laurentides. Il ajoute qu'il n'a pas réussi à joindre Mme Berger, ni Mme Latour. Il termine en mentionnant qu'une lettre a été envoyée au président du CRE Laurentides afin de s'assurer que le représentant actuel de l'organisme est bien M. Drapeau.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je tiens à souligner encore une fois la présence de M. Gill à la réunion de ce soir.</i>	
<i>Au niveau de la représentation des municipalités, les membres qui représentent Sainte-Sophie sont absents depuis longtemps. Je vais tenter de contacter M. Brière pour m'assurer de leur présence aux prochaines rencontres.</i>	
<i>Est-ce que M. Deschênes de l'Association des propriétaires du lac l'Achigan assiste</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>aux réunions ? Je ne connais pas ce monsieur. Son nom devrait peut-être être enlevé de la liste.</i>	

M. Delisle demande aux nouveaux membres du Comité de s'assurer que M. Vincelette a leurs coordonnées. Il est décidé que M. Chaumont remplace Mme Latour à titre de représentant du milieu agricole, que Mme Berger et M. Deschênes sont retirés de la liste des membres et que M. Gill y est ajouté.

**ACTION DE SUIVI :**

Mettre à jour la liste des membres du Comité ainsi que leurs coordonnées.

## 8. PRÉSENCE DU COMITÉ DE VIGILANCE À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

M. Vincelette souhaite connaître l'intérêt des membres à participer à la journée portes ouvertes. Il mentionne que l'an dernier, lors de cette journée, un panneau avait été réalisé pour présenter les travaux du Comité de vigilance. Il demande aux membres s'ils souhaitent, pour cette année, qu'un espace soit aménagé pour des représentants du comité.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la date de la journée portes ouvertes est fixée ?</i>	M. Vincelette répond que non, mais qu'historiquement la journée se tenait en septembre.
<i>Est-ce que serait plus pertinent d'avoir un kiosque ou bien de seulement identifier les gens du Comité ? Il ne faudrait pas que les gens du Comité soient obligés de rester sur place toute la journée.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On pourrait annoncer à l'entrée que des représentants du Comité sont sur place, qu'ils sont identifiés et de ne pas hésiter à aller les voir et leur parler.</i>	
<i>Si on veut participer, il faudrait peut-être avoir à notre disposition des dépliants, des documents d'information.</i>	
<i>Quand sera la prochaine rencontre du Comité de vigilance ? On aurait un certain temps pour avoir des idées si la réunion était avant la journée portes ouvertes.</i>	
<i>On pourrait mettre une grosse boîte à questions à poser pour le comité et indiquer de quelle façon le comité répondra aux questions, via courriel ou par l'entremise de la chronique.</i>	
<i>Est-ce que la journée a lieu durant la semaine ou la fin de semaine ?</i>	M. Brien répond que la journée est habituellement la fin de semaine, le dimanche.

**ACTIONS DE SUIVI :**

Transmettre la date de la journée portes ouvertes aux membres du Comité dès qu'elle est fixée par WM.

Réfléchir et échanger sur des idées quant à la participation du Comité à cette journée et valider qui est disponible et intéressé par l'activité.

## 9. DIVERS

Le point « divers » ayant été laissé ouvert en début de rencontre, certaines questions sont formulées à l'endroit de WM :

Questions ou commentaires	Réponses
---------------------------	----------

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Tous les déchets qui sont enfouis à Sainte-Sophie sont en provenance du Québec ? Pourtant j'ai suivi un camion avec une plaque de l'Ontario qui allait au site. J'ai même noté son numéro de plaque.</i></p>	<p>M. Brien répond que ces camions avec une plaque de l'Ontario transportent des déchets qui viennent de la communauté urbaine de l'Outaouais. Le transporteur vient de l'Ontario. Il ajoute que WM a demandé à ce que ces camions ne soient plus utilisés par ce sous-traitant.</p> <p>M. Mercier précise que la compagnie avec qui WM fait affaires est celle qui a embauché un sous-traitant de l'Ontario. Des lettres ont été envoyées à la compagnie en question et WM est toujours en attente de réponse.</p>
<p><i>Vous avez l'appui du président du Comité pour ce genre de démarche.</i></p>	
<p><i>Quand le rapport de la ministre sera-t-il déposé concernant le projet d'agrandissement ? Est-ce un délai de 60 jours ?</i></p>	<p>M. Brien répond que la ministre avait 60 jours pour rendre le rapport du BAPE public, mais qu'il n'y a aucun délai pour la ministre à rendre sa décision.</p>

**ACTION DE SUIVI :**

Informers les membres du Comité au moment de la décision de la ministre sur le projet de développement du site de Saint-Sophie et en présenter les grandes lignes, lorsque possible.

Effectuer un suivi auprès de la compagnie ayant engagé un transporteur ontarien avec la mention que le Comité de vigilance appuie la démarche déjà entreprise par WM, à savoir éviter l'utilisation des camions avec une plaque de l'Ontario.

## 10. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 10 septembre 2009, notamment parce que la journée portes ouvertes a des bonnes

chances de se dérouler la semaine suivante, soit le 19 septembre. Une visite du site débutera la rencontre afin que les membres puissent observer les travaux de recouvrement. La réunion se tiendra sur aux bureaux du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, après la visite.

**ACTION DE SUIVI :**

Informar les membres du Comité de l'heure exacte de la visite et de la rencontre du 10 septembre 2009.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h39.

Alex Craft  
Alexandra Boileau  
Rapporteurs de la réunion